

COMMUNE DE POUILLAT

Mairie n°36 impasse de la mairie 01250 Pouillat

Tél : 04 74 51 71 10

Courriel : mairie.pouillat@luxinet.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 DECEMBRE 2024 A 20 HEURES 00

Conseillers en exercice : 6 Présents : 4 Absent excusé : 1 Absent : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre 2024, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Pouillat, légalement convoqué le 28/11/2024 s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Pierre REVEL, Maire.**

PRESENTS : Jean-Pierre REVEL Guy CHAPUIS, Antoine VENTURA, Henri NOVELLI

Absent excusé : Pascale SALVI (donne pouvoir à Mr Jean Pierre REVEL)

Absent : Arnaud MARMET

Secrétaire de séance : Henri NOVELLI

Approbation du P.V. du 13 novembre 2024

« Approuvé par voix sur 5 sur 5 »

Délibération n°2024-12-04-01 : Devis plantation Mont Nivigne

Monsieur le Maire donne lecture ;

Considérant l'appel d'offres pour le reboisement en forêt communale fixant la date limite de remise des plis au 06 septembre 2024 à 12 heures ;

M. le Maire informe que trois propositions ont été déposées ;

| ENTREPRISE | DOMICILIATION | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|-----------------|----------------------|------------|-------------|
| FREDERIC NAUDET | LEUGLAY 21 | 48 065.40 | 56 835.34 |
| SARL TCHASSAGNE | ST MARTIN DU MONT 01 | 81 407.33 | 89 240.94 |
| ONF | BOURG EN BRESSE 01 | 108 905.84 | 118 536.18 |
| | | | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 5 voix sur 5

- ATTRIBUE le marché du reboisement des parcelles forestières à l'entreprise FREDERIC NAUDET
Montant 48 065.40 € HT / Montant 56 835.34 € TTC
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant au marché.

Questions diverses :

Rappel des questions de la séance du 13 novembre 2024

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame BENIER, demande à la commune de planter 4 ou 5 pieds de lavande devant chez elle (terrain qui appartient à la commune), réponse du conseil : Ok pour 5 pieds.

Proposition d'un bail pour régulariser l'exploitation d'un terrain communal, ou courrier pour rappeler l'accord.

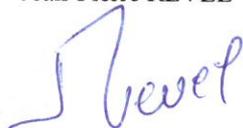
Caniveau sous le porche, voir avec l'entreprise BOISSON

Pour la séance du mercredi 04 décembre 2024

Aucune question diverse

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Pierre REVEL



Le secrétaire de séance,
Henri NOVELLI

